

**COMMUNE DE OMPS**  
**Séance du 05 septembre 2023**

<b>Membres en exercice :</b>	Date de la convocation: 29/08/2023
<b>9</b>	<i>L'an deux mille vingt-trois et le cinq septembre, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON</i>
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants: 9</b>	<b>Présents :</b> Samuel SARRAILLE, Cédric CARNUS, Franck GIRARD, Nicolas GUILLON, Nathalie LAVERGNE, Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI
<b>Pour: 9</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> André LACAZE par Cédric CARNUS
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Nicolas GUILLON

**Objet: Vote de crédits supplémentaires - omps -**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	-176.00	
63512	Taxes foncières	176.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à OMPS, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,



Préfecture d'Aurillac  
Date de réception de l'AR: 11/09/2023  
015-211501440-20230905-DE\_2023\_27-DE